

Quel avenir pour ViCulturelle, la commission culturelle ?

M. Martin Clerc, conseiller général

"Lors de sa création en 2006, il était demandé à cette commission spéciale de développer des activités culturelles et de promouvoir le centre communal. Pour cela, le Conseil communal de l'époque mettait à disposition l'infrastructure et s'engageait à couvrir les risques financiers à hauteur de 5'000.- par année.

ViCulturelle a œuvré ardemment et s'est développée tout au long de ces années. Désormais, Vicques est reconnu loin à la ronde pour ces spectacles de qualité. Cette commission dynamique peut se targuer de présenter des comptes équilibrés, alors que c'est rarement le cas dans la culture. Même des bénéficiaires représentant 8'000.- ont été réinjectés dans l'équipement de scène : achat de projecteurs, puis réalisation d'un réseau câblé facilitant l'installation lors de spectacles.

Hormis les séances de planification rémunérées par des jetons de présence, le travail fourni lors des nombreux spectacles est assumé par les membres de la commission de façon totalement bénévole. Cela représente plus de 1'200 heures par année entre tous.

Il y a deux ans, le Conseil communal a fait part de sa volonté de sortir les comptes de ViCulturelle du compte de fonctionnement. La garantie de déficit était supprimée. Il était demandé à la commission de se créer un fonds de réserve pour couvrir les éventuelles années déficitaires. Cela a été accepté pour une simplicité de la comptabilité. Mais ce fût un premier message montrant le changement envers cette commission spéciale. Le flou entre une commission communale et une société s'installait auprès de nos autorités.

Le 22 novembre dernier, le Conseil communal a convoqué ViCulturelle dans l'intention de vouloir facturer 4'000.- annuellement pour la participation aux frais de la salle. On retrouve ce montant dans les locations du budget 2017. La commission s'oppose fermement à cette proposition. C'est à l'encontre du principe même d'une commission communale. Et c'est se payer sur le travail bénévole de ses membres.

De plus, le Conseil communal doit reconnaître que c'est grâce aux activités de ViCulturelle et de ses partenariats, que la salle est louée de nombreuses fois. Cette commission rapporte plus que ce qu'elle ne coûte. Les commerces, restaurant et bar du village, profitent également de fruits de ce travail. Sans parler de l'image qu'a désormais Vicques.

Avec cette démarche de vouloir faire payer une commission communale, c'est comme si on demandait aux membres de la commission des finances de faire des ventes pâtisseries pour rembourser la dette, aux membres de la commission des travaux publics de tondre les espaces verts afin de financer l'achat du tracteur, ou à nous les conseillers généraux de se cotiser pour louer la salle dans laquelle nous siégeons. Nous sommes d'accord cela n'a pas de sens.

Je le rappelle, ViCulturelle est une commission communale spéciale, et non une société, avec une décision politique et un cahier des charges. Sans le soutien des autorités communales l'existence même de la commission culturelle est remise en cause.

Malgré cette maladresse, je reconnais et remercie les autorités communales pour les investissements consentis, tels que la motorisation d'une perche d'éclairage et tout bientôt des toilettes dans les loges.

J'en viens à ma question orale : « Est-ce que le Conseil communal a l'intention de supprimer cette commission spéciale ou d'en modifier le mandat ? »

Si ce n'est pas le cas, ayez de la reconnaissance pour ces personnes qui donnent de leurs temps gratuitement à notre commune. Ces nombreuses heures de travail représentent bien plus que la participation financière demandée. Merci".

Réponse du Conseil communal par M. Michel Brahier, conseiller communal

La question posée est : « Est-ce que le Conseil communal a l'intention de supprimer la Commission communale ViCulturelle ou d'en modifier le mandat ? » Et dans ses conclusions, Monsieur le Conseiller général Martin Clerc demande de la reconnaissance de la part du Conseil communal pour les membres de cette Commission qui donnent gratuitement de leur temps au profit de la culture.

En date du 22 novembre dernier, le Conseil communal n'a pas convoqué ViCulturelle, mais bien invité une délégation pour établir un point de situation sur le fonctionnement de cette Commission et de lui faire part de la préoccupation de l'exécutif sur les coûts d'entretien des bâtiments communaux.

En ce qui concerne la forme, le Conseil communal a exprimé clairement sa satisfaction et ses remerciements à tous les membres de ViCulturelle pour leur précieux engagement.

Sur le fond, il s'agissait d'une première séance afin que chaque partie appréhende à sa juste mesure les problèmes posés. Ayant constaté que ViCulturelle octroie la gratuité de la location de la salle pour les manifestations propres à cette Commission, le Conseil communal juge utile qu'une réflexion plus large soit conduite dans le but d'amortir une partie des frais d'exploitation des bâtiments, ceci en matière d'électricité, de nettoyage, de chauffage, etc.

En outre, il est judicieux de rappeler qu'une Commission n'a pas la faculté de représenter la commune envers des tiers. Juridiquement, il appartient bien à la commune de signer les contrats de location.

A l'issue de cette première séance, il a été convenu qu'une nouvelle rencontre ait lieu au début de 2017, tout en invitant chaque partie à réfléchir à la problématique soulevée. Je vous remercie de votre attention".

Monsieur Martin Clerc n'est pas satisfait.